

DEC 04/24

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 20 mars 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 20 mars 2024

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de virement de crédits n° DEC 04/2024 à l'intérieur de la section III -
Commission - du budget général pour l'exercice 2024**



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 13 mars 2024
(OR. en)

7695/24

FIN 265

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	13 mars 2024
Destinataire:	Madame Alexia Bertrand, présidente du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 04/2024 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2024

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 04/2024.

p.j.: DEC 04/2024



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 13/03/2024

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2024
SECTION III - COMMISSION TITRES: 06, 13

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 04/2024

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0606 Programme «L'UE pour la santé»

ARTICLE - 06 06 01 Programme «L'UE pour la santé»	CP	-67 000 000,00
---	----	----------------

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1304 Mobilité militaire

ARTICLE - 13 04 01 Mobilité militaire	CP	67 000 000,00
---------------------------------------	----	---------------

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

06 06 01 - Programme «L'UE pour la santé»

b) Données chiffrées à la date du 05/03/2024

	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	652 000 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	652 000 000,00
4 Crédits déjà utilisés	15 521 128,30
5 Crédits disponibles (3-4)	636 478 871,70
6 Prélèvement proposé	67 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	569 478 871,70
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	10,28 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	67 020,57
2 Crédits disponibles à la date du 05/03/2024	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

Dans le contexte du financement mixte au titre du produit financier thématique pour l'innovation mis en œuvre par la Banque européenne d'investissement dans le cadre du Fonds InvestEU, la Commission a contribué au produit financier du volet «Recherche, innovation et numérisation» à hauteur d'un montant de 100 millions d'EUR provenant du programme de travail annuel de «L'UE pour la santé» pour 2023.

Lors de l'élaboration du projet de budget pour 2024, il était prévu de verser 95 millions d'EUR au fonds commun de provisionnement pour cette action en 2024, qui ont été inscrits en conséquence dans le projet de budget Toutefois, ce versement a pu être anticipé et a été exécuté à la fin de 2023.

Dès lors, le montant de 67 millions d'EUR nécessaire au renforcement du volet «mobilité militaire» du programme MIE Transports peut être mis à disposition à partir des crédits de paiement prévus en 2024 pour le programme «L'UE pour la santé», sans que cela n'ait d'incidence sur la mise en œuvre de ce dernier. Les besoins en fin d'exercice pour le programme «L'UE pour la santé» seront réévalués lors de la procédure de virement global en septembre.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

13 04 01 - Mobilité militaire

b) Données chiffrées à la date du 05/03/2024

	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	260 000 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	260 000 000,00
4 Crédits déjà utilisés	528 092,81
5 Crédits disponibles (3-4)	259 471 907,19
6. Renforcement demandé	67 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	326 471 907,19
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	25,77 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 05/03/2024	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Le volet «mobilité militaire» du programme MIE Transports a lancé en 2023 son dernier appel à propositions au titre du CFP actuel, le montant alloué pour 2023 passant de 300 millions d'EUR en 2021 à près de 800 millions d'EUR. Ce dernier appel a concentré tous les crédits disponibles restants en vue de répondre à la demande importante et à la sursouscription de ce volet du MIE. Les estimations initiales concernant le niveau des versements de préfinancements tablaient sur un taux moyen de 32 %, en se fondant sur l'appel à propositions de 2021, qui était le seul à être achevé au moment de l'estimation des besoins pour l'appel de 2023. Les actions qui ont été sélectionnées dans le cadre de l'appel à propositions de 2023 sont actuellement au stade de l'élaboration de la convention de subvention, et le taux de préfinancement est plus élevé, puisqu'il atteint 39 %, ce qui correspond à la durée plus courte des projets retenus.

Les crédits de paiement disponibles dans le budget voté pour 2024 pour le volet «mobilité militaire» du programme MIE (260 millions d'EUR) ne suffisent pas à répondre aux besoins à venir, qui s'élèvent à 327 millions d'EUR au total. Il est proposé de combler l'écart de 67 millions d'EUR au moyen d'un virement de crédits provenant du programme «L'UE pour la santé». Étant donné que ces crédits de paiement supplémentaires doivent être disponibles en mai et juin 2024, soit les mois durant lesquels il est prévu de signer les conventions de subvention, ce renforcement ne peut attendre l'exercice de virement global en septembre.